

MARYVONNE VERDIER-PICHON
COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE D'ANGERS
N° TVA Intracommunautaire : 85392757357

ASSOCIATION « FOYER DE CLUNY »
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

SIÈGE SOCIAL : 15, AVENUE LÉON BION BP 16
37240 LIGUEIL

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

ASSOCIATION « FOYER DE CLUNY »
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 15, avenue Léon Bion BP 16
37240 LIGUEIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

I-Opinion

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II-Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III-Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe

- Page 9 « Changement de méthode comptable au 1^{er} janvier 2025 » qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'application des nouveaux règlements ANC 2022-06 & ANC 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers.
- Page 16 au paragraphe « provisions pour risques et charges ».

IV-Justification des appréciations

En application des articles L.821-53 et L.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V-Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressées aux membres de l'association

Nous n'avons pas reçu communication du rapport de gestion du Conseil d'administration ni des autres documents adressés aux membres de l'association, les comptes de l'association ayant été arrêtés par un Conseil en date du 8 juin 2026.

VI-Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII-Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résultat d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

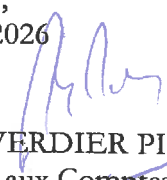
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une

incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angers,
Le 1^{er} juillet 2026



Maryvonne VERDIER PICHON
Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS

Association
Foyer de Cluny

Exercice du 01/01/2025 au
31/12/2025

BILAN ACTIF en euros

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Frais d'établissement	Total I	39 069,48	9 116,20	29 953,28	37 767,17
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		26 813,30	26 813,30		155,40
Autres immobilisations incorporelles		3 646,60	3 646,60		
Imm. inc. en cours, avances et acomptes					36 754,92
Immobilisations corporelles					
Terrains		384 949,09		384 949,09	384 949,09
Constructions		14 701 378,07	10 929 993,75	3 771 384,32	4 068 355,43
Installations techniques, mat. et outillage indus.		1 764 333,68	1 404 055,51	360 278,17	381 009,97
Autres immobilisations corporelles		1 709 794,38	1 436 145,59	273 648,79	301 113,35
Imm. corp. en cours, avances et acomptes		150 431,32		150 431,32	135 132,22
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations		2,00		2,00	2,00
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés		23 852,05		23 852,05	23 257,30
Prêts					
Autres immobilisations financières		11 318,55		11 318,55	15 282,59
Total II		18 776 519,04	13 800 654,75	4 975 864,29	5 346 012,27
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours		101 978,69		101 978,69	100 621,82
Avances et acomptes versés sur commandes		1 800,00		1 800,00	623,29
Créances					
Créances clients, usagers et comptes rattachés		834 854,65	19 504,69	815 349,96	679310,14
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances		985 797,87		985 797,87	990 468,89
Charges constatées d'avance		27 141,33		27 141,33	21899,37
Valeurs mobilières de placement		4 827 095,21		4 827 095,21	4 751 214,97
Instruments financ. à terme et jetons détenus					
Disponibilités		6 829 403,43		6 829 403,43	6 138 487,99
Total III		13 608 071,18	19 504,69	13 588 566,49	12 682 626,47
COMPTES DE RÉGULARISATION					
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)					
TOTAL GENERAL (I à VI)		32 423 659,70	13 829 275,64	18 594 384,66	18 066 405,91

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. VERDIER-PICHON

BILAN PASSIF en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	361 240,12	361 240,12
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	243 282,68	243 282,68
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	9 225 451,10	8 952 057,87
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	1 548 423,89	1 530 336,16
Report à nouveau	1 666 611,01	1 665 346,65
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	613 127,31	650 654,40
Excédent ou déficit de l'exercice	530 460,91	274 657,59
<i>Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	2 783,08	(2702,73)
Situation nette (sous-total)	12 027 045,82	11 496 584,91
Fonds propres consommables		1 457,40
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	124 442,90	94 873,19
FONDS PROPRES Total I	12 151 488,72	11 592 915,50
Fonds non remboursables		
Avances conditionnées		
Droits du concédant		
AUTRES FONDS PROPRES Total II		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	966 907,63	970 662,45
FONDS REPORTEES ET DEDIES Total III	966 907,63	970 662,45
Provisions pour risques	4 235,00	110 403,23
Provisions pour charges	574 812,23	400 742,00
PROVISIONS Total IV	579 047,23	511 145,23
Emprunts obligataires convertibles Autres		
emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	3 228 941,65	3 405 502,78
Emprunts et dettes financières divers		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes		
fournisseurs et comptes rattachés	210 128,88	171 216,55
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 301 304,12	1 260 567,59
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		53 192,91
Autres dettes	121 230,35	101 202,90
Produits constatés d'avance	35 335,48	0,00
DETTES Total V	4 896 940,48	4 991 682,73
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I à VI)	18 594 384,06	18 066 405,91

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. VERDIER-PICHON

COMPTE DE RESULTAT page 1 sur 2 en euros

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
	Cotisations	150,00	120,00
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	145 337,63	155 407,35
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	1 684 741,34	1 675 456,88
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	6 126 201,23	6 076 642,47
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable Ressources		
	liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie Contributions		
	financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	71 809,56	362 772,77
	Utilisations des fonds dédiés	27 834,82	23 143,55
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	23 560,00	
	Autres produits	2 195 207,62	1 830 953,17
	Total des produits d'exploitation	10 274 842,20	10 124 496,19
	Achats de marchandises	32 188,94	19 471,00
	Variation de stocks	5 294,05	5 459,19
	Achats de matières premières et autre approvisionnements	572 832,46	554 104,26
	Variation de stocks	8 054,15	474,41
	Autres achats et charges externes	1 251 064,12	1 219 139,78
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	533 662,47	531 279,71
	Salaires	4 853 392,62	4 921 945,69
	Cotisations sociales	1 651 280,36	1 608 125,34
	Dotation aux amortissements et dépréciations	711 019,07	749 630,78
	Dotation aux provisions	115 505,00	100 935,00
	Report en fonds dédiés	24 080,00	28 420,00
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	16 929,24	2 897,50
	Total des charges d'exploitation	9 775 302,48	9 741 882,66
	RESULTAT D'EXPLOITATION	499 539,72	382 613,53

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. VERDIER-PICHON

COMPTE DE RESULTAT page 2 sur 2 en euros

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		499 539,72	382 613,53
	De participation	6 859,73	6 747,30
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés	160 442,88	70 531,62
	Reprises sur dépréciations et provisions Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers	167 302,61	77 278,92
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	101 822,66	129 294,15
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières	101 822,66	129 294,15
RESULTAT FINANCIER		65 479,95	(52 015,23)
RESULTAT COURANT avant impôts		565 019,67	330 598,30
	Produits exceptionnels	29 566,15	47 926,17
	Charges exceptionnelles	37 675,91	96 360,88
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(8 109,76)	(48 434,71)
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices	26 449,00	7 506,00
TOTAL DES PRODUITS		10 471 710,96	10 249 701,28
TOTAL DES CHARGES		9 941 250,05	9 975 043,69
EXCEDENT ou DEFICIT		530 460,91	274 657,59
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat		
	TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens Prestations		
	Personnel bénévole		
	TOTAL		

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. VERDIER-PICHON

Annexe des comptes annuels

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025 dont le total est de 18 594 384,06 Euros et au compte de résultat de l'exercice, dégageant un résultat de 530 460,91 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE

L'association, inscrite au journal officiel du 15 février 1973, a pour mission de "venir en aide, héberger, occuper, soutenir toute personne handicapée physiquement ou intellectuellement ainsi qu'inadaptée à la vie moderne".

Elle se compose des établissements et services suivants :

- l'E.S.A.T, agréé pour 110 places, offre du travail et un soutien à des adultes aux capacités professionnelles réduites et reconnues comme telles,
- le Foyer d'Hébergement, agréé pour 91 places, assure le logement et l'accompagnement social des travailleurs E.S.A.T,
- le Foyer de Vie, agréé pour 30 places ainsi qu'une place d'accueil temporaire, propose une prise en charge à des personnes sans capacité de travail professionnelle productive,
- le Service d'Accueil et d'Animation de Jour, agréé pour 10 places, offre les mêmes réponses que le Foyer de Vie mais sans hébergement
- le Foyer d'Accueil Spécifique à caractère expérimental pour personnes handicapées vieillissantes de plus de 60 ans, agréé pour 15 places d'hébergement et 4 places d'accueil de jour,
- l'Entreprise Adaptée, agréée pour 11,77 ETP offre du travail à des salariés reconnus handicapés en milieu ordinaire,
- le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale, a pour vocation le maintien à domicile et le développement de l'insertion sociale des personnes handicapées (agréé pour 25 personnes).

Les établissements gérés par l'Association le foyer de Cluny appartiennent à deux catégories :

La gestion propre qui regroupe l'entreprise adaptée, la section commerciale ESAT, auxquels s'ajoutent les instances associatives.

La gestion contrôlée regroupe :

- Foyer d'Hébergement,
- Les Foyer de Vie, SAAJ, FAS, SAVS,
- L' ESAT pour la partie sociale.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. VERDIER-PICHON

REGLEMENTATION COMPTABLE, ELABORATION DES COMPTES ANNUELS

Changement de méthode comptable au 1^{er} janvier 2025

Le changement de méthode comptable au 1^{er} janvier 2025 résulte d'une décision de l'Autorité des Normes Comptables (ANC). Cette décision s'impose à l'entité, il s'agit d'un changement de réglementation.

Il s'agit du premier exercice d'application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général.

Modifications principales du plan comptable général :

- le résultat exceptionnel comprend les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel,
- les opérations de cession d'immobilisations sont désormais rattachées aux produits et charges courants,
- la suppression des comptes de transferts de charges s'inscrit dans une démarche de modernisation et de simplification des états financiers.

Les comptes sont établis et présentés selon la réglementation française en vigueur en respectant le règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, le règlement ANC n°2018-06, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (articles 431-1 et suivants) et le règlement N° 2019-04 et suivants. Il a été fait application du règlement n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'Autorité des Normes Comptables en coordination avec le règlement N°2022-06 du 4 novembre 2022.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté.

Les comptes annuels sont constitués :

Du bilan,

Du compte de résultat,

Et de l'annexe.

FAITS MARQUANTS

La gestion des ressources humaines reste préoccupante en raison de la raréfaction des candidats.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. VERDIER-PICHON**

INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES

DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

ACTIF IMMOBILISE

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

- La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Dès lors que la valeur résiduelle de l'immobilisation, à l'expiration de sa période d'utilisation, est mesurable et significative, celle-ci est prise en compte dans la base amortissable.
Les frais d'acquisition des immobilisations incorporelles, corporelles et financières sont constatés en charges.
- Les composants sont identifiés uniquement s'ils représentent un élément substantiel de l'immobilisation et si leur durée d'utilisation est significativement différente de celle de la structure. Dans ce cas, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est établi en fonction de la durée et du rythme d'utilisation. Les amortissements sont calculés soit sur le mode linéaire, soit en fonction du rythme de consommations des avantages économiques (dégressif ou autre).

Durées d'amortissement	Mode	Durée
Concessions, logiciels, brevets	Linéaire	1 à 3 ans
Constructions, agencements et aménagements	Linéaire	7 à 35 ans
Matériel, outillage et installations techniques	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 7 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel informatique	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel éducatif	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	1 à 10 ans

Certains biens ont été acquis à l'aide de subventions d'investissement, dont la reprise au compte de résultat est pratiquée au même rythme que l'amortissement de l'immobilisation correspondante.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. VERDIER-PICHON

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immobilisations début de l'exercice	Augmentations	
		Conséc. à rééval. au cours de l'exerc.	Acquis. Apports Vit. poste à poste
Frais d'établissement	39 069	-	-
Logiciels, brevets	26 813	-	-
Autres immobilisations incorporelles	3 647	-	-
sous-total 1	69 529	-	-
Terrains	384 949	-	-
Constructions	14 508 590	-	207 295
Instal. techniques matériel	1 702 708	-	65 059
Matériel de transport	1 129 034	-	80 058
Matériel de bureau	215 828	-	3 039
Mobilier	280 132	-	-
Cheptel	1 704	-	-
Immobilisations corporelles (A)	18 222 945	-	355 451
Immobilisations corporelles en cours (B)	135 132	-	180 302
sous-total 2 (A+B)	18 358 077	-	535 753
Avances et acomptes	-	-	-
Autres participations	2	-	-
Autres titres immobilisés	23 257	-	595
Prêts et autres immobilisations financières	15 283	-	-
sous-total 3	38 542	-	595
TOTAL	18 466 149	-	536 348

	Diminutions		Valeur brute des immobilisations fin de l'exercice
	Par virement poste à poste	Par cession, mise hors service	
Frais d'établissement	-	-	39 069
Logiciels, brevets	-	-	26 813
Autres immobilisations incorporelles	-	-	3 647
sous-total 1	-	-	69 529
Terrains	-	-	384 949
Constructions sur sol propre	-	14 507	14 701 378
Instal. techniques matériel	-	3 434	1 764 334
Matériel de transport	-	-	1 209 092
Matériel de bureau	-	-	218 867
Mobilier	-	-	280 132
Cheptel	-	-	1 704
Immobilisations corporelles (A)	-	17 941	18 560 455
Immobilisations corporelles en cours (B)	-	165 003	150 431
sous-total 2 (A+B)	-	182 944	18 710 886
Avances et acomptes	-	-	-
Autres participations	-	-	2
Autres titres immobilisés	-	-	23 852
Prêts et autres immo. financières	-	3 964	11 319
sous-total 3	-	3 964	35 173
TOTAL	-	186 908	18 815 589

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. VERDIER-PICHON

ETAT DES AMORTISSEMENTS ET DES DEPRECIATIONS
SUR FRAIS D'ETABLISSEMENT ET IMMOBILISATIONS

Amortissements	début d'exercice	Augmentations	Sorties Reprises	fin d'exercice
Frais d'établissement	1 302,31	7 813,89	-	9 116,20
Immobilisations incorporelles	30 304,50	155,40	-	30 459,90
Terrains	-	-	-	-
Constructions, inst. générales, agencements et aménags	10 397 735,03	504 265,70	14 506,98	10 887 493,75
Inst. techniques matériel et outillage industriels	1 321 698,38	85 708,07	3 350,94	1 404 055,51
Matériel de transport	896 186,06	101 278,60	-	997 464,66
autres immobilisations corporelles	429 397,70	9 283,23	-	438 680,93
sous-total amortissements	13 076 623,98	708 504,89	17 857,92	13 767 270,95
Dépréciations	42 500,00	-	-	42 500,00
TOTAL	13 119 123,98	708 504,89	17 857,92	13 809 770,95

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS EN COURS
AU 31/12/2025

Immobilisations en cours	Montant net fin d'exercice
traitement rejets blanchisserie	3 478,14
logiciel dirigami	61 085,09
réaménagement Plancoulaine	84 436,15
petits chantiers	1 431,94
total immobilisations en cours	150 431,32

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. VERDIER-PICHON

ACTIF CIRCULANT

STOCKS

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition, avec prise en compte des rabais, remises, ristournes, accordées à caractère commercial et financier.

Les produits ont été évalués à leur coût de production. La valeur brute des éléments fongibles du stock a été déterminée selon la méthode du coût moyen pondéré calculé sur une durée moyenne de l'exercice.

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

Une procédure a été utilisée quant à l'évaluation des stocks concernant l'activité agricole :

- les semences et produits de traitement sont évalués à leur coût réel (coût d'acquisition pour les produits achetés),
- les travaux sur cultures sont évalués selon la méthode forfaitaire des coûts standards à l'hectare en incluant les charges directes et indirectes de production.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Une dépréciation a été enregistrée au 31 décembre 2025 pour un montant de 19 504,69 €.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence. Les liquidités disponibles en banque ou en caisse sont évaluées à leur valeur nominale.

Valeurs mobilières de placement	4 827 095,21
Banques	6 828 267,72
Caisses	1 135,71
TOTAL	11 656 498,64

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. VERDIER-PICHON

FONDS PROPRES

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice 2025	Affectation du résultat 2024	Mouvements 2025	A la clôture de l'exercice 2025
	Montant global avec règlement ANC 2018-06			
Fonds propres sans droit de reprise	361 240,12	0,00	0,00	361 240,12
Fonds propres avec droit de reprise	243 282,68	0,00	0,00	243 282,68
sous-total réserves	8 952 057,87	255 325,50	18 067,73	9 225 451,10
réserves gestion non contrôlée	7 421 701,71	255 325,50	0,00	7 677 027,21
réserves gestion contrôlée	581 155,87	0,00	0,00	581 155,87
réserves gestion contrôlée excédents affectés à l'investissement	405 436,80	0,00	0,00	405 436,80
réserves gestion contrôlée excédents affectés aux réserves de compensation	543 763,49	0,00	18 067,73	561 831,22
sous-total report à nouveau	1 665 346,65	19 332,09	-18 067,73	1 666 611,01
Report à nouveau gestion non contrôlée	1 014 692,25	21 729,73	17 061,72	1 053 483,70
Report à nouveau gestion contrôlée	640 805,40	-2 397,64	-59 803,45	578 604,31
Report à nouveau gestion contrôlée congés payés et autres droits acquis salariés	9 849,00	0,00	24 674,00	34 523,00
affectation Excédent ou déficit de l'exercice antérieur	274 657,59	-274 657,59	0,00	0,00
Excédent ou déficit de l'exercice	0,00	0,00	530 460,91	530 460,91
Situation nette	11 496 584,91	0,00	530 460,91	12 027 045,82
Subventions d'investissement	1 457,40	0,00	-1 457,40	0,00
Provisions réglementées	94 873,19	0,00	29 569,71	124 442,90
TOTAL	11 592 915,50	0,00	558 573,22	12 151 488,72

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES:
M. VERDIER-PICHON**

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2024

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS										
LE 31 DECEMBRE 2024										
RUBRIQUES			RESULTATS EN INSTANCE	AFFECTATION EN RESERVES	RESULTAT MIS EN REPORT A NOUVEAU	reprises de résultats antérieurs sous contrôle des autorités de tarification	résultats administratifs 2024 proposés après reprises	variation crédits et dépenses payées	*résultats administratifs 2024 retenus par les autorités de tarification*	
ASSOCIATION			277 055,23							
Résultat en instance	excédent 2024	255 325,50	255 325,50	255 325,50						
Entreprise Adaptée	excédent 2024	21 729,73	21 729,73		21 729,73					
SOUS TOTAL RESULTATS ASSOCIATION 2024			277 055,23							
ESAT ARS CENTRE			42 741,74							
Résultat Contrôle ARS	excédent 2024	42 741,74	42 741,74				42 741,74		42 741,74	
HEBERGEMENT			8 815,94							
Résultat Contrôle CD	excédent 2024	8 815,94	8 815,94			0,00	8 815,94	14 095,97	22 911,91	
FOYER DE VIE			-40 198,08							
Résultat Contrôle CD	déficit 2024	-40 198,08	-40 198,08			0,00	-40 198,08	29 676,02	-10 522,06	
SAAJ			-8 987,68							
Résultat Contrôle CD	déficit 2024	-8 987,68	-8 987,68			0,00	-8 987,68	1 758,00	-7 229,68	
FAS			-24 363,23							
Résultat Contrôle CD	déficit 2024	-24 363,23	-24 363,23			-305,09	-24 668,32	6 747,00	-17 921,32	
SAVS			19 593,67							
Résultat Contrôle CD	excédent 2024	19 593,67	19 593,67			0,00	19 593,67	2 864,01	22 457,68	
SOUS TOTAL RESULTATS AUTORITES DE TARIFICATION 2024			-2 397,64							
TOTAUX			274 657,59	274 657,59	21 729,73	-305,09	-2 702,73	55 141,00	52 438,27	
*L'affectation de résultat sera notifiée et définitive dans le cadre de la procédure de notification budgétaire pour les établissements et services sous contrôle du département.										

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF GLOBAL

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	Exercice 2025	Exercice 2024
Résultat comptable	530 460,91	274 657,59
Reprise de résultats antérieurs	16 642,78	(305,09)
Excédent ou déficit effectif global	547 103,69	274 352,50
Dont résultat effectif sous gestion propre	544 320,61	277 055,23
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	2 783,08	(2 702,73)

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. VERDIER-PICHON

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT COMPTABLE AU RESULTAT
ADMINISTRATIF**

2025	FH	FO	SAAJ	FAS	SAVS	ESAT	TOTAL GESTION CONTROLEE	TOTAL GESTION PROPRE	TOTAL GENERAL
PRODUITS (A)	2 273 458,14	1 717 441,07	185 346,66	761 989,62	189 171,30	1 666 536,70	6 795 945,49	3 675 765,47	10 471 710,86
CHARGES (B)	(2 240 040,36)	(1 731 229,46)	(170 657,12)	(622 283,58)	(179 886,75)	(1 665 697,66)	(6 809 805,19)	(3 131 444,66)	(9 941 250,05)
RESULTAT (A)-(B)	33 417,78	(13 788,42)	14 689,54	(60 303,97)	9 284,55	2 840,82	(13 859,70)	544 320,61	530 460,91
Reprises en 2025 de résultats antérieurs sous contrôle des autorités de tarification	16 561,21	10 343,21	1 890,30	(12 161,84)			16 642,76		
Résultats administratifs 2025 après reprises	49 978,99	(3 445,21)	16 579,84	(72 455,91)	9 284,55	2 840,82	2 783,08		

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont constituées, conformément à la réglementation, pour couvrir les obligations, à la date de la clôture, vis-à-vis de tiers et risquant de provoquer une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Les provisions ont été actualisées en fonction de l'évolution du contexte juridique pour couvrir l'estimation des charges que l'association peut être amenée à assumer.

Les droits acquis par les salariés au titre des engagements de retraite et avantages similaires font l'objet d'une comptabilisation en provision pour charges. La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme). Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne).

Taux d'actualisation : 3,5 %

Table de mortalité retenue : INSEE 2024

Taux retenu : départ volontaire 100 %

Âge de départ à la retraite : 65-67 ans départ à taux plein

Total au 31 décembre 2025 : 417 111 euros

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. VERDIER-PICHON**

ETAT RECAPITULATIF DES PROVISIONS

	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
Provisions réglementées				
couverture du BFR	59 020,00	-	-	59 020,00
Autres provisions réglementées (produits financiers des ESSMS)	35 853,19	29 569,71	-	65 422,90
TOTAL	94 873,19	29 569,71	-	124 442,90
Provisions pour risques et charges	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
Provisions pour risques et charges	110 403,23	75 900,00	24 367,00	161 936,23
Provisions pour pensions et oblig. Similaires	400 742,00	39 605,00	23 236,00	417 111,00
TOTAL	511 145,23	115 505,00	47 603,00	579 047,23
Provisions pour dépréciation				
- incorporelles	-	-	-	-
Sur immobilisat° - corporelles	42 500,00	-	-	42 500,00
- Titres mis en équivalence	-	-	-	-
- Titres de participation	-	-	-	-
- autres immo. financ.	-	-	-	-
Sur stocks et en-cours	-	-	-	-
Sur comptes clients	41 280,13	2 431,12	24 206,56	19 504,69
Autres provisions pour dépréciation	-	-	-	-
TOTAL	83 780,13	2 431,12	24 206,56	62 004,69
TOTAL GENERAL	689 798,55	147 505,83	71 809,56	765 494,82
Dont dotations				
- d'exploitation		117 936,12	71 809,56	
- financières		-	-	
- exceptionn.		29 569,71	-	

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. VERDIER-PICHC

FONDS DEDIES

Art. 431-6 règlement comptable ANC n° 2018-06

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans cette annexe selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en fonds dédiés ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs ;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

« La partie des ressources (dons, subventions, etc.) dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini. »

La notification, le suivi ainsi que les propositions de fonds dédiés sont inscrits dans les comptes administratifs pour l'ensemble des établissements et services concernés.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. VERDIER-PICHOT**

VARIATION DES FONDS DEDIES		A l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Utilisations de l'exercice	A la clôture de l'exercice	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Fonds dédiés s/ contribution fi AT						
	provisions réglementée pour renouvellement des immobilisations transférée à l'ouverture de l'exercice 2020 article 164-1 ANC 2019-04	12 720,00		1 400,00	11 320,00	
Fonds dédiés investissement ACTIVITE	Amélioration service restauration	67 000,00			67 000,00	67 000,00
Fonds dédiés investissement ESAT	Amélioration du service restauration	67 000,00		1 750,18	65 249,82	
Fonds dédiés investissement ESAT	Transition énergétique	70 034,70			70 034,70	
Fonds dédiés investissement ESAT	Acquisitions véhicules électrique et bornes recharges rapides FAT ESAT / CNR 2022 non utilisés	9 327,76	-	3 599,00	5 728,76	
Fonds dédiés investissement ESAT	Acquisitions véhicules électrique, mobilité inclusion	77 309,86	-	8 637,96	68 671,90	
Fonds dédiés investissement ESAT	ARS CNR 2025 conditions de travail travailleurs ESAT		19 680,00		19 680,00	
Fonds dédiés investissement HEB	Amélioration du service restauration	67 000,00			67 000,00	67 000,00
Fonds dédiés investissement HEB	Transition énergétique	66 034,70		3 319,90	62 714,80	
Fonds dédiés investissement HEB	Acquisition véhicule (2024)	28 420,00			28 420,00	
Fonds dédiés investissement FdV	Transition énergétique	39 400,00		217,33	39 182,67	
Fonds dédiés investissement SAAJ	Transition énergétique	30 000,00		1 110,90	28 889,10	
Fonds dédiés investissement SAVS	Acquisitions véhicules électrique	8 295,81		1 571,43	6 724,38	
Fonds dédiés exploitation ESAT	Démarche RSE	4 000,00		709,80	3 290,10	
Fonds dédiés exploitation ESAT	A destination des TH (formations code route et remarques suite cvs)	65 000,00			65 000,00	65 000,00
Fonds dédiés exploitation ESAT	ARS CNR 2025 formation autisme		4 400,00		4 400,00	
Fonds dédiés exploitation FdV	Démarche RSE	5 000,00			5 000,00	5 000,00
Fonds dédiés exploitation FAS	Démarche RSE	1 000,00		458,82	541,18	
Fonds dédiés exploitation SAVS	Démarche RSE	2 500,00			2 500,00	2 500,00
Fonds dédiés association		41 388,33			41 388,33	41 388,33
Fonds dédiés ESAT - sub fonctionmt	Moyen sur G3 - Structure					
	Moyen supplémentaire octroyé par ARS BP2016 et non réalisés au CA2016	14 936,00			14 936,00	14 936,00
	Moyen complémentaire accordée au BP2017 et non utilisé	45 288,00			45 288,00	45 288,00
Fonds dédiés CNR - ARS	CNR ARS évaluation externe FD à la demande de l'ARS dans son rapport compte administratif 2014 (23/02/2016)	1 507,50			1 507,50	1 507,50
	Formation ref parcours santé&autisme CNR 2022 non utilisés	988,65			988,65	
	CNR 2023 formation aux TSA	3 800,00			3 800,00	
Fonds dédiés CITS act cciale	Améliorer les conditions de prise en charge des personnes accueillies CITS obtenu en 2017 et 2018	86 995,00			86 995,00	86 995,00
Fonds dédiés CITS ESAT	Améliorer les conditions de prise en charge des personnes accueillies CITS obtenu en 2017 et 2018	37 862,78		4 661,69	33 201,09	
Fonds dédiés CITS HEB	Améliorer les conditions de prise en charge des personnes accueillies CITS obtenu en 2017 et 2018	43 079,31		397,71	42 681,60	
Fonds dédiés CITS FdV	Améliorer les conditions de prise en charge des personnes accueillies CITS obtenu en 2017 et 2018	29 932,83			29 932,83	29 932,83
Fonds dédiés CITS FAS	Améliorer les conditions de prise en charge des personnes accueillies CITS obtenu en 2017 et 2018	10 619,82			10 619,82	10 619,82
Fonds dédiés CITS SAVS	Améliorer les conditions de prise en charge des personnes accueillies CITS obtenu en 2017 et 2018	2 743,00			2 743,00	2 743,00
Fonds dédiés - retraite ARS	Financement des retraites CNR antérieur à 2006. Création FD à la dde de l'ARS Regroupement compte 11 demandé par ARS au CA2014	16 967,51 14 510,89			16 967,51 14 510,89	16 967,51 14 510,89
		970 662,45	24 080,00	27 834,82	966 907,63	471 388,68

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. VERDIER-PICHON

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

CREANCES	Montant brut	Degré de liquidité de l'actif	
		A un an au plus	A plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Autres titres immobilisés	11 318,55	-	11 318,55
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
Créances de l'actif circulant	-	-	-
Fournisseurs Avances et acomptes versés	1 800,00	1 800,00	-
Créances clients, adhérents, usagers et comptes rattachés	834 854,65	834 854,65	-
Autres créances	985 797,87	985 797,87	-
Charges constatées d'avance	27 141,33	27 141,33	-
	-	-	-
TOTAL GENERAL	1 860 912,40	1 849 593,85	11 318,55

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

DETTES		Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
			A 1 an au plus	de 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Emprunts et dettes à	- 1 an maxi à l'origine (1) - Plus de 1 an à l'origine (1)	- 3 228 941,65	- 191 065,48	- 737 219,13	- 2 300 657,04
Emprunts et dettes financières divers (1)		-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		210 128,88	210 128,88	-	-
Clients Avances et acomptes reçus		-	-	-	-
Dettes fiscales et sociales		1 301 304,12	1 301 304,12	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-	-	-
Autres dettes		121 230,35	121 230,35	-	-
Produits constatés d'avance		35 335,48	35 335,48	-	-
TOTAL GENERAL		4 896 940,48	1 859 064,31	737 219,13	2 300 657,04

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. VERDIER-PICHO**

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Organismes prêteurs et numéros de contrats	Montant à l'origine	Durée en années	taux	Capital restant dû au 31/12/2025	GARANTIES
CAISSE D'EPARGNE					
4654693	40 000,00	10	1,90%	1 822,02	Néant
CREDIT COOPERATIF					
14105080	1 000 000,00	20	3,05%	525 387,42	Caution au fonds de garantie mutuelle des organismes sanitaires et sociaux
17047910	115 000,00	15	1,10%	52 166,91	Caution au fonds de garantie mutuelle des organismes sanitaires et sociaux
148788C	560 000,00	19	0,83%	454 385,98	Caution au fonds de garantie mutuelle des organismes sanitaires et sociaux
CREDIT AGRICOLE					
92599817	100 000,00	15	3,55%	19 231,57	Néant
100000081179	2 900 000,00	30	2,96% au 31 décembre 2025	2 166 043,94	Nantissement d'un compte à terme à hauteur de 1,4 M€ jusqu'au remboursement total de la dette

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. VERDIER-PICHON

PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Détails	Montants
Avoirs à recevoir	3 237,93
Produits à recevoir	52 074,00
Disponibilités produits à recevoir	23 461,07
total	78 773,00

CHARGES A PAYER

Détails	Montants
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 903,75
Factures non parvenues	78 201,79
Personnel- provision congés payés	292 925,00
charges sociales sur provision congés payés	96 437,00
charges fiscales sur provision congés payés	30 944,00
autres charges à payer	51 930,23
total	560 341,77

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Détails	Montants	Nature
charges constatées d'avance	27 141,33	charges d'exploitation
Détails	Montants	Nature
Produits constatés d'avance	35 335,48	produits d'exploitation

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. VERDIER-PICHO

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Détails	Montants	compte
charges exceptionnelles	8 106,20 29 569,71	67200000 68746200
Détails	Montants	compte
produits exceptionnels	29 566,15	77200000

EFFECTIF

L'effectif moyen de l'exercice 2025 s'établit ainsi :

Nombre de personnes physiques : 128

En ETP (équivalents temps plein) : 115,58

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes enregistrés en charges sur l'exercice 2025 s'élèvent à la somme de 22 560 euros (toutes taxes comprises).

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. VERDIER-PICHON**